

REGION ALSACE : APPEL A PROJETS « PERDUS DE VUE »

Lancé fin 2012, dans le but d'expérimenter des actions en faveur des jeunes décrocheurs, cet appel à projets répond à deux objectifs :

- constituer un ensemble de partenaires volontaires coordonnés par les Missions locales afin de mettre en place un accompagnement socio-professionnel des jeunes et favoriser leur autonomie
- repérer les jeunes et les mobiliser à travers des actions individuelles ou collectives innovantes afin de leur redonner confiance en eux et faire en sorte qu'ils s'engagent dans un parcours professionnel.

Entre 2013 et fin 2014, 7 projets ont été menés portant sur 233 jeunes en situation de décrochage scolaire. La campagne 2014/2015 a accueilli 280 jeunes ; 2015/2016 est en cours ; les projets sont portés par une Mission locale qui en assure le pilotage et coordonne le partenariat.

Le public cible est composé de jeunes de 16 à 25 ans ayant quitté le système scolaire sans diplôme, et qui déclinent l'offre d'un accompagnement professionnel proposé par la Mission locale.

La construction des projets peut se résumer en cinq grandes étapes :

- la création d'un maillage territorial partenarial coordonné par les Missions locales ;
- le repérage des jeunes et le développement d'actions innovantes de mobilisation ;
- la mise en œuvre d'actions de mobilisation ;
- la validation du projet professionnel ;
- l'accès à la formation et/ou à l'emploi.

En termes de financement des projets, la Région Alsace finance les heures liées à l'ingénierie de projet ainsi que celles liées au travail de coordination. Elle cofinance également les actions de mobilisation.

Bilan en matière de partenariat

Des points forts :

- le maillage territorial s'est progressivement mis en place pour une prise en charge globale du parcours professionnel du jeune ;
- la communication de la Mission locale sur son offre de service en direction du public concerné et des partenaires s'est améliorée ;
- l'encadrement renforcé des jeunes a été développé ;
- les partenaires ont adopté un discours similaire.

Des difficultés ont été rencontrées dans le cadre de la coordination du partenariat. Elles portent sur :

- l'articulation des interventions des partenaires dans le cadre du parcours du jeune (différence de posture, d'organisation, d'objectifs, de contraintes) ;
- la circulation des informations relatives aux jeunes entre les différents partenaires ;
- une connaissance insuffisante des champs d'activités de chaque partenaire ;
- une méconnaissance réciproque des dispositifs de financement de droit commun existants ;
- la construction de projets dans certaines zones rurales en raison notamment de l'absence de partenaires susceptible de procéder au repérage du public.

Des difficultés ont également été rencontrées s'agissant du public. Elles portent sur :

- Le repérage des jeunes et notamment des jeunes filles en mettant en évidence des problèmes de mobilité et de mobilisation.
- De plus, les jeunes isolés, sans soutien familial et confrontés à des problèmes de tous types (logement, santé, addiction, incarcération, etc.) sont particulièrement affectés.